

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°396 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 13 au 19 novembre 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 19 novembre 2023, au moins 674 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>TABLE DES MATIERES</i>	<i>PAGES</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0.INTRODUCTION</i>	4
<i>I.CONTEXTE</i>	4
<i>I.1.POLITIQUE</i>	4
<i>I.2. SECURITAIRE</i>	5
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	7
<i>II.1. DU DROIT A LA VIE</i>	7
<i>II.2.DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	7
<i>II.2.1.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	7
<i>II.2.2.DES PERSONNES TORTUREES</i>	8
<i>II.3.DROIT A LA LIBERTE</i>	8
<i>II.3.1.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	8
<i>III.CONCLUSION</i>	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
M23	: Mouvement du 23 Mars
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
VBG	: Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique et sécuritaire ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent bulletin se clôture enfin par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 4 cadavres retrouvés, 2 victimes de VBGs, 1 personne torturée et 32 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 1 mineur tués ainsi qu'1 femme torturée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

1. CONTEXTE

1.1. POLITIQUE

Semaine dédiée aux héros pour la paix et la démocratie

En date du 16 novembre 2023, dans l'après-midi, à la permanence nationale du parti CNDD-FDD, quartier IV, zone Ngagara, Bujumbura Mairie, le parti CNDD-FDD a lancé les cérémonies de la semaine dédiée aux héros de la lutte pour la paix et la démocratie. Ces activités ont été rehaussées par la présence du Président de la République, Evariste Ndayishimiye. Dans son allocution, il a dit que la guerre menée par le parti CNDD-FDD a ramené la démocratie, la stabilité, la paix et la sécurité au Burundi. La semaine dédiée aux combattants a vu la participation du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo et des hauts cadres de ce parti. Les cérémonies marquant la semaine dédiée aux héros de la lutte pour la paix et la démocratie au Burundi se sont clôturées en date du 18 novembre 2023 dans les cinq nouvelles provinces du pays.

Des combattants Burundais, Wazalendo, FDLR et FARDC capturés par le M23

Depuis le début du mois de novembre 2023, des soldats burundais en uniformes des FARDC opérant en RDC ont été présentés par le M23 sur des médias. Ce dernier a indiqué qu'il les avait capturés lors des attaques¹. Dans son communiqué, la direction du M23 est revenue sur la coalition du Burundi avec le Kinshasa, des groupes comme Wazalendo et des FDLR dans la reprise des zones que le M23 avait cédées à la communauté Est-Africaine dans le cadre des initiatives de l'EAC de résoudre la crise pacifiquement. Selon des sources sur place, en date du 05 novembre 2023, Major Ernest Gashirahamwe a été tué lors des affrontements entre des rebelles du M23 et les FARDC coalisés avec des soldats burundais, des combattants Wazalendo et FDRL. En date du 16 novembre 2023, Major Ernest Gashirahamwe a été enterré au cimetière de Mpanda au Burundi avec les honneurs militaires.

Signalons qu'en novembre 2022, des soldats Kenyans, Ougandais, Burundais et sud-africains avaient été déployés en RDC dans le cadre des Forces régionale de la communauté de l'Afrique de l'Est avec seulement pour mandat d'occuper des places cédées par le M23 afin de faciliter des pourparlers entre les belligérants.

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=g66wTcuu0kY>

1.2. SECURITAIRE

Enterrement d'un major tué en RDC au cimetière de Mpanda, province Bubanza

En date du 16 novembre 2023, au cimetière de Mpanda au niveau de la partie communément appelée « Désiré Fidèle », commune Gihanga, province Bubanza, a eu lieu l'enterrement du major Ernest Gashirahamwe de la FDNB avec les honneurs militaires. Selon des sources sur place, il avait été tué en RDC en date du 05 novembre 2023 par des rebelles du M23. Major Ernest Gashirahamwe, était originaire de la commune Gashoho en province Muyinga, habitait le quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie et était en mission en RDC. En présentant la biographie du défunt, le colonel Miburo a dit : « Major Ernest Gashirahamwe est mort le 05 novembre 2023 alors qu'il remplissait sa mission quotidienne ». Son cadavre avait été rapatrié et conduit à la morgue de l'hôpital militaire de Kamenge en date du 06 novembre 2023. Miburo a rappelé que cet officier avait servi en Somalie dans le passé mais n'a pas précisé le lieu de la mort de la victime ainsi que la mission à laquelle la victime participait. Gashirahamwe était entré dans l'armée burundaise en date du 23 octobre 2002. Le Ministre de la Défense et des Anciens combattants, Alain Tribert Mutabazi s'est joint à la famille de Gashirahamwe lors des cérémonies funéraires mais il n'a pas prononcé un discours de circonstance.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 18 novembre 2023, vers 5 heures du matin, au quartier industriel, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière. Selon des sources sur place, ce corps sans vie était en sous-vêtement et flottait sur les eaux de la rivière Ntakangwa, tout près du pont, à 250 mètres du marché de COTEBU. La police est arrivée vers 7 heures et a ordonné la population présente de repêcher ce corps. Selon les mêmes sources, ce corps a été ramené à la morgue de l'hôpital Roi Khaled par le véhicule de la croix rouge en collaboration avec le commissaire municipal, Jacques Nijimbere en présence du chef de quartier Ngagara I, René Bizimana.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutaho, province Gitega

En date du 16 novembre 2023, dans la matinée, sur la sous-colline Rwugariro, colline Kidasha, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega, un corps sans vie de Léonidas Simbandumwe, âgé de 41 ans, résidant sur cette colline a été retrouvé suspendue sur la charpente de sa maison. Selon des sources sur place, la victime était père de 7 enfants et avait un problème mental. Selon les mêmes sources, ce corps n'avait aucune trace de blessure et a été enterré par la famille après le constat de Ferdinand Irambona, OPJ de la commune Mutaho.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ryansoro, province Gitega

En date du 18 novembre 2023, sur la colline Ngaruzwa, commune Ryansoro, province Gitega, un corps sans vie de Diogène Tuyisenge, âgé de 17 ans, a été retrouvé dans sa chambre. Selon des sources sur place, la victime avait abandonné l'école en 6^{ème} année durant l'année scolaire 2021-2022 et était allé travailler dans la commune Mugamba, province Bururi. La victime était devenue voleur et il était venu de Mugamba avec un vélo volé. Selon les mêmes sources, ses employeurs l'ont poursuivi jusqu'à sa colline natale pour récupérer le vélo. En date du 18 novembre 2023, il était resté seul à la maison au moment où ses parents étaient dans des travaux communautaires. De

retour, ses parents l'ont trouvé suspendu dans sa chambre à l'aide d'une corde. L'OPJ Didier qui s'est rendu sur les lieux pour faire le constat a ordonné l'enterrement du corps à la famille.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga

En date du 18 novembre 2023, sur la colline Gasenyi, zone, commune et province Muyinga, un corps sans vie de Marie Ndayisenga, âgée de 29 ans, originaire de Karugunda, commune Gashoho, a été retrouvé tout près de la rivière Gikoma à Gasenyi. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des traces au niveau de la gorge. Le corps a été évacué par la police de la protection civile.

Un enfant blessé en commune Cendajuru, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 novembre 2023 indique qu'en date du 30 octobre 2023, vers 22 heures, sur la colline Kiruhura, commune Cendajuru, province Cankuzo, Don Berci Iteriteka, âgé de 7 ans, orphelin de père a été blessé à l'aide d'une machette au niveau des jambes et du bras gauche par sa grand-mère, Marie Sabinoko. Selon des sources sur place, Don Berci a été accusé de n'avoir pas gardé le domicile. Selon les mêmes sources, l'enfant a été conduit chez sa tante maternelle avant de le conduire à l'hôpital Misugi.

Un homme blessé en commune et province Kayanza

En date du 13 novembre 2023, dans un marais de Nyamugosa séparant les collines Mihigo et Kinga, commune et province Kayanza, Pierre Ndarihonyore a été blessé au niveau du bras à coups de machette par Aimable Manirakiza, propriétaire d'un champ de maïs quand il cherchait des herbes pour son bétail. Selon des sources sur place, à cause du vol fréquent dans le champ de maïs, Aimable Manirakiza qui se plaignait qu'il avait trouvé 30 épis de maïs volés a pensé que Ndarihonyore était venu lui voler son maïs. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux le même jour tandis qu'Aimable Manirakiza a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza sis à la colline Kinga.

Un nouveau-né retrouvé en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 15 novembre 2023, vers 7 heures, dans une brousse se trouvant sur la colline Musongati, commune Kiganda, province Muramvya, un nouveau-né a été retrouvé vivant emballé dans un essuie-main par deux femmes qui se rendaient au marché de Kabamena. Selon des sources sur place, ces dernières ont entendu des cris d'un enfant et se sont approchées de l'endroit. Ces deux femmes ont emmené le bébé chez le chef de colline, qui à son tour l'a conduit à l'orphelinat des sœurs Bene Mukama de Kiganda qui l'ont accueilli. Selon les mêmes sources, des enquêtes policières ont commencé afin d'identifier la mère qui avait jeté cet enfant après l'avoir mis au monde.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DU DROIT A LA VIE

Un élève tué par son éducateur en commune Rutovu, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 novembre 2023 indique qu'en date du 11 novembre 2023, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Lee Kevin Iranzi, élève de la 7^{ème} année au Lycée Communal Kajondi, âgé de 16 ans, a été tabassé à trois coups de bâton au niveau de la nuque par son enseignant du cours de Mathématiques, Fidèle Niyukuri. Ce dernier l'a accusé de n'avoir pas amené une boîte mathématique. Selon des sources sur place, la victime a commencé à vomir du sang. Informé par un élève de cette classe, le préfet des études qui s'est rendu sur les lieux a trouvé l'enfant dans le coma. Selon les mêmes sources, l'enfant a été évacué vers le CDS Kajondi où il a rendu son âme quelques temps après. La police a arrêté l'enseignant et l'a conduit au cachot du poste de police des environs.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 novembre 2023 indique que dans la nuit du 12 novembre 2023, vers 21 heures, sur la colline Karuri, zone Muhweza, commune Buhiga, province Karuzi, Alfred Niyonkuru, âgé de 46 ans, membre du parti CNDD-FDD, a tabassé sa concubine, Mireille qui a été secourue par des voisins. Selon des sources sur place, Alfred a coupé en morceaux à l'aide d'une hache deux chèvres appartenant à Mireille, a démoli le lit et a détruit une porte de la maison avant de prendre le large. Selon les mêmes sources, en date du 13 novembre 2023, Alfred a été arrêté chez sa première femme et a été conduit par la police au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Rappelons qu'Alfred avait quitté sa première femme et était allé vivre avec Mireille, veuve résidant sur la même colline avant de le chasser. Cependant, Alfred était revenu chez Mireille en faisant semblant d'avoir oublié ce qui s'était passé.

Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 13 novembre 2023, vers 19 heures, sur la colline Rukamba, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, D.I., âgée de 16 ans, a été violée par Théodose Hakizimana, âgé de 17 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime venait du centre de cette colline pour acheter quelques biens quand elle a été attaquée par Théodose loin des ménages. La victime a crié au secours mais en vain. Selon les mêmes sources, la fillette a été conduite au CDS Rukamba pour des soins médicaux. Après, sa famille a porté plainte auprès du chef de colline Anicet Nkuzimana mais Pierre Ngendakumana, premier secrétaire du parti CNDD-FDD, Félicien Irabaruta et Anastasie Nahimana, membres de la famille de ce garçon et membres du parti CNDD-FDD ont tenté de forcer la famille de la victime à régler l'affaire à l'amiable. Cependant, le père de cette victime est allé porter plainte chez un OPJ. Par après, Pierre Ngendakumana, premier secrétaire du parti CNDD-FDD, Félicien Irabaruta, Anastasie Nahimana et le présumé auteur ont été interpellés par la police et conduits au cachot du commissariat provincial en date du 14 novembre 2023.

II.2.2.DES PERSONNES TORTUREES

Une vieille femme tabassée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 16 novembre 2023, vers minuit, au village VI, commune Gihanga, province Bubanza, Concilie Mbandagare, âgée de 65 ans, membre du parti CNL, a été tabassée à coup de bâtons à son domicile par Bienvenue Nkorerimana et Obède, tous membres de la milice Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'être parmi des membres de la coopérative des cultivateurs du village VI qui ont dénoncé un vol de plus de 30 millions fbu perpétré par l'ex-président de cette coopérative, Pasteur Hakizimana surnommé Gihugu, membre du parti CNDD-FDD et ex-responsable des membres de la milice Imbonerakure en commune Gihanga. Selon les mêmes sources, les deux Imbonerakure ont été arrêtés et conduits à la brigade de Gihanga par le commissaire Marc sur l'ordre de Léopold Ndayisaba, administrateur communal de Gihanga.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 novembre 2023 indique qu'en date du 12 novembre 2023, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Euphrem Gahubenge, infirmier au CDS Mvugo et Sosthène Gahungu, enseignant à l'ECOFO Mugerama, tous membres du parti CNDD-FDD, ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat de police de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir perturbé l'ordre public et la sécurité de la population. Selon les mêmes sources, en date du 13 novembre 2023, vers 17 heures, les deux hommes ont été relaxés par l'OPJ Jean Bosco sur l'ordre du responsable provincial du SNR.

Trente enseignants arrêtés en commune et province Rumonge

En date du 15 novembre 2023, trente enseignants dont Emmanuel Manirambona, Juvénal Singoye, Gaspard Nibaruta, directeur du Centre de Formation Professionnelle de Rumonge ont été arrêtés lors de la comparution parquet de la République de Rumonge. Selon des sources sur place, deux semaines avant, ces enseignants avaient écrit une lettre de préavis de grève pour contester contre l'attribution des parcelles du domaine de leur école aux particuliers. Ils ont été accusés d'avoir montré de l'insolence envers le Gouverneur de la province Rumonge, Léonard Niyonsaba à travers cette lettre. Ces enseignants ont été relaxés après avoir payé une somme de 50 000 Fbu d'amende.

III.CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.